

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

RÈGLEMENT NO 0678-003

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT
0678-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX
D'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD ROLAND-
GODARD, DE LA RUE JOHN-F.-KENNEDY ET
DE LA RUE LAMONTAGNE, AINSI QU'UN
EMPRUNT DE 7 000 000 \$, TEL QUE DÉJÀ
AMENDÉ**

ATTENDU l'adoption par la résolution CM-8164/12-10-22 du règlement 0678-000 décrétant des travaux d'élargissement du boulevard Roland-Godard, de la rue John-F.-Kennedy et de la rue Lamontagne, ainsi qu'un emprunt de 7 000 000 \$;

ATTENDU l'adoption par la résolution CM-9345/14-02-25 du règlement 0678-001 amendant le règlement 0678-000 décrétant des travaux d'élargissement du boulevard Roland-Godard, de la rue John-F.-Kennedy et de la rue Lamontagne, ainsi qu'un emprunt de 7 000 000 \$;

ATTENDU l'adoption par la résolution CM-11783/17-08-29 du règlement 0678-002 amendant le règlement 0678-001 décrétant des travaux d'élargissement du boulevard Roland-Godard, de la rue John-F.-Kennedy et de la rue Lamontagne, ainsi qu'un emprunt de 7 000 000 \$;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement d'emprunt 0678-000, le 30 novembre 2012;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement d'emprunt 0678-001, le 7 avril 2014;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement d'emprunt 0678-002, le 8 janvier 2018;

ATTENDU QUE le projet a été complété, mais que certains volets du projet ont coûté moins cher et/ou n'ont pas été réalisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés se chiffrent à 5 074 719 \$;

ATTENDU la présentation du projet de règlement, le dépôt dudit projet de règlement et l'avis de motion numéro AM-14874/22-01-18 donné lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 18 janvier 2022;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI
SUIT:**

ARTICLE 1.- L'article 1, du règlement 0678-000 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 1.- Le conseil est autorisé à exécuter des travaux d'élargissement du boulevard Roland-Godard, de la rue John-F.-Kennedy et de la rue Lamontagne, tel qu'il appert au devis estimatif préparé par monsieur Miguel Brazeau, chef de la division de la comptabilité et trésorier adjoint en date du 1^{er} décembre 2021, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « 1.1 ».

ARTICLE 2.- L'article 2, du règlement 0678-000 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 2.- Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 074 719 \$ pour les fins du présent règlement à laquelle s'ajoute un montant à titre de solde disponible pour règlement d'emprunt fermé de 93 113 \$ pour un total de 5 167 832 \$. Pour pourvoir au financement de ce montant, des paiements comptants de 99 424 \$ seront appliqués ainsi qu'un emprunt de 5 068 408 \$.

ARTICLE 3.- L'article 3, du règlement 0678-000 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 3.- Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 5 068 408 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4.- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le Maire,

MARC BOURCIER

La Greffière de la Ville,

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

/sr

Avis de motion :	18 janvier 2022
Présentation :	18 janvier 2022
Adoption :	***
Approbation :	***
Entrée en vigueur :	***